

NATIONAL 2 JEUNES - zones 1 et 2 4ème TOUR DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL

JUNIORS Garçons et Filles
CADETS et CADETTES
MINIMES Garçons et Filles
BENJAMINS et BENJAMINES

Convocation

DATES : samedi 21 et dimanche 22 Mars 2015

LIEU : KREMLIN-BICÊTRE (94)

Salle Elisabeth Purkart
12, Bd Chastenet de Géry 94270 LE KREMLIN BICÊTRE
Tél : 01 71 36 36 84

Pour toutes les catégories : JUNIORS, CADETS, MINIMES et BENJAMINS MESSIEURS et DAMES

HORAIRES	Samedi	Attention Horaire	Dimanche
Début du pointage	09h30 (toutes catégories)		toutes les catégories
Début des épreuves	11h00		09h00
Fin des épreuves	vers 20h00		vers 15h30
Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches (en 11 points)			

Responsable Sportif / zone 1+2 jeunes
Gérard VINCENDON-DUC
3, allée du Cerisier
53940 LE GENEST ST ISLE
Tél. (D) : 02 43 69 09 26
Tél. (P) : 06 16 96 27 42
Courriel : gerard.vincendon-duc@orange.fr

JUGE-ARBITRE
Mr Robert MEBARKI
5, allée du Vieux Cèdre
77380 COMBS LA VILLE
Tél : (D)
Tél : (P) 06 58 70 53 67
Courriel : robert.mebarki@gmail.com

RESPONSABLES de l' ORGANISATION

Club de KREMLIN-BICÊTRE

Mr Alain MONDESIR

8, allée Berlioz

94800 VILLEJUIF

Tél. (D) 01 46 58 39 40

Tél. (P) 06 61 98 35 61

Courriel : uskb@uskb.fr

CONDITIONS MATERIELLES

Tables " bleues "

Balles " blanches "

Prendre note des Infos Diverses (Annexe jointe)

CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2014-2015

Organisation 4ème tour du 21 et 22 Mars 2015

INFOS DIVERSES

En cas de forfait prévenir d'urgence :

Gérard VINCENDON-DUC tel 02 43 69 09 26 ou portable 06 16 96 27 42

Les forfaits seront remplacés jusqu'au mardi soir 17 Mars 2015 à 23h59

Nombre de montées de notre Zones 1 et 2 vers la N1 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :

Catégories	Zone 1+2
Elites Messieurs (N2A) et Dames	2 premiers en N1 Elites
Elites Messieurs (N2B)	6 premiers en N2A Elites Messieurs
Juniors Garçons et Filles	2 premiers en N1 Juniors ou en N2 Elites (N2B pour les garçons)
Cadets et Cadettes	2 premiers en N1 Cadets ou en N2 Juniors
Minimes Garçons et Filles	2 premiers en N1 Minimes ou en N2 Cadets
Benjamins et Benjamines	2 premiers en N1 Benjamins ou en N2 Minimes

Nombre de montées de notre Zones 1 et 2 vers la N2B Elites Messieurs après le tour 4 :

Catégories	Zone 1+2
Elites Messieurs N2B	2 premiers en N2A Elites Messieurs

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Zones 1 et 2 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre
Elites Messieurs (montée en N2B)	6	4	3	3
Jeunes Garçons	3	3	2	2
Elites Dames	4	3	2	2
Juniors et Cadettes Filles	3	3	2	2
Minimes et Benjamines Filles	3	2	1	1

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Zones 1 et 2 en fonction des catégories après le tour 4 :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre
Elites Messieurs (montée en N2B)	3	2	2	2
Jeunes Garçons	1	1	1	1
Elites Dames	2	1	1	1
Juniors et Cadettes Filles	1	1	1	1
Minimes et Benjamines Filles	1	1	1	1

La montée est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie

Ces chiffres pourront être revu suite à la réunion après la 4ème tour des responsables de chaque Ligue et des responsables Nationaux

Le Classement de 1 à 48, 1 à 24, 1 à 32 ou 1 à 16 est administratif : il pourra être modifié par tirage au sort du Juge-arbitre et selon les forfaits et repêchages éventuels.

Le joueur doit présenter au juge-arbitre sa licence avec la mention "CERTIFICAT MÉDICAL PRÉSENTÉ".
Si cette mention ne figure pas sur la licence il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validation (daté de moins d'un an). S'il ne peut pas présenter sa licence, une pénalité financière est appliquée.
Il est toutefois autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (SPID) (soit par SMS, soit par internet). Si la mention "ni entraînement, ni compétition" y figure, il devra également fournir un certificat médical en cours de validité.
(application de l'article II.606 du chapitre 6, titre II du règlement administratif) (page 99)

Les personnes présentes sur "le banc" situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. (rappel : un seul "coach" par joueur pour les compétitions individuelles); le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation
(application de l'article II.606 du chapitre 6, titre II du règlement administratif) (page 99)

ABANDON : En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue ainsi : "Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée."
(application de l'article IV.202.2 du chapitre 2, titre IV du règlement administratif) (page 112)